

# AUTORISATION DE PUBLIER DANS ATMOSPHERE-OCEAN **Manuscrit No.** \_\_\_\_\_

(Note: ce formulaire est approuvé par Environnement Canada et devrait être utilisé de préférence à celui du ministère)

A: Société canadienne de météorologie et d'océanographie (SCMO)

1. Cette entente porte sur le manuscrit (Travail): \_\_\_\_\_

dont les auteurs sont: \_\_\_\_\_

2. Je déclare que:

- a) le Travail n'a pas été publié ou soumis pour publication à un autre organisme.
- b) au meilleur de mes connaissances, le Travail ne viole le droit d'auteur ou droit moral d'aucune personne
- c) les droits accordés dans cette entente permettent à la SCMO de publier le Travail dans tout medium et format.

3. Je comprend que le Travail ne pourra être publié avant que tous les auteurs ou leur représentants n'aient signé une copie de cette AUTORISATION DE PUBLIER

4. Cette autorisation s'applique à \_\_\_\_\_

(faites la liste des auteurs pour lesquels la permission s'applique, ou écrivez TOUS LES AUTEURS)

Cochez **un seul** de (a) à (d):

- (a) Je suis l'auteur ou un co-auteur du Travail et je cède mes droits d'auteur à la SCMO
- <sup>1</sup> (b) Je suis un agent autorisé de l'organisme qui possède les droits d'auteur rattachés aux auteurs ci-dessus et je cède à la SCMO les droits d'auteur reliés à ce Travail.
- <sup>2</sup> (c) Je suis l'agent autorisé de l'organisme qui possède les droits rattachés aux auteurs ci-dessus, et j'accorde à la SCMO sans exclusivité la permission de publier, de reproduire (incluant d'en donner la permission à des tiers) et d'administrer les droits d'auteurs pour ce Travail
- (d) Je représente le Gouvernement des É.U.d'A. et je confirme que selon la loi des É.U.d'A. le Travail créé par les auteurs ci-dessus alors qu'employés du Gouvernement des É.U.d'A est exclu de la protection du droit d'auteur. Je cède à la SCMO les droits d'auteur en vigueur dans d'autres pays.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_  
(ville et province/état) (date) (signature)

Nom: \_\_\_\_\_

(nom et adresse de l'auteur ou agent autorisé de l'institution, gouvernement ou corporation)

## Engagement de la SCMO à propos de ATMOSPHERE-OCEAN

ATMOSPHERE-OCEAN est publié sans but lucratif. La SCMO requiert la cession des droit d'auteurs ou une licence de publier afin de pouvoir agir comme gardien de la propriété intellectuelle contenue dans le Travail publié, afin de générer des redevances pour contribuer aux dépenses de publication, et pour faciliter le traitement rapide des demandes pour reproduire des extraits. En contrepartie du transfert ou de la permission reçus, la SCMO s'engage à faire faire respecter l'attribution de tous les auteurs et de leur institution lors de toute permission d'utilisation ou de reproduction qu'elle accorde pour le Travail, en partie ou en totalité. Les auteurs et leur institution conservent le droit d'utiliser et de distribuer des copies de leur Travail tel que publié, en autant qu'ils mentionnent la publication par la SCMO.

La publication scientifique occasionne des modifications au manuscrit original; cependant, la SCMO s'engage à ne pas faire de changement sans l'autorisation de l'auteur correspondant.

<sup>1</sup> Si le travail a été créé par un auteur alors qu'il ou elle était employé d'une institution ou d'une corporation, les droits d'auteur peuvent appartenir à l'employeur. Dans ce cas, l'option 4(b) s'applique et le formulaire doit être signé par un agent autorisé de l'employeur.

<sup>2</sup> Certains gouvernements, tels que canadien ou britannique, retiennent les droits d'auteurs pour les travaux créés par leurs employés et n'ont pas de mécanisme simple pour céder leurs droits. Dans ce cas, l'option 4(c) s'appliquera et la SCMO acceptera une licence de l'agent autorisé du gouvernement.